

MINISTER
FÜR BILDUNG, FORSCHUNG
UND ERZIEHUNG

HARALD MOLLERS

Eupen, 13. März 2020

Unser Zeichen: HM/MP/1493

Coronavirus - Suspension des cours dans les écoles

Chers parents,

Le gouvernement fédéral et les entités fédérées ont adopté hier différentes mesures pour contenir le coronavirus (Covid-19), notamment dans le secteur de l'éducation. Ces mesures visent principalement à protéger les personnes les plus susceptibles de contracter le coronavirus. Toutefois, les mesures ne seront efficaces que si chacun est conscient de sa responsabilité individuelle et agit en conséquence.

À partir du lundi 16 mars 2020, plus aucun cours ne sera dispensé dans les écoles du pays. Cette mesure s'appliquera jusqu'au 3 avril 2020 inclus, c'est-à-dire jusqu'au début des vacances de Pâques.

Cette mesure vise à réduire la densité des apprenants et le nombre de contacts sociaux en général. **Les élèves doivent donc de manière générale éviter de se rendre à l'école.**

Je vous invite donc à procéder de la manière suivante jusqu'au début des vacances de Pâques :

Si vous le pouvez, organisez une garde à domicile.

**MINISTER
FÜR BILDUNG, FORSCHUNG
UND ERZIEHUNG**

HARALD MOLLERS

S'il ne vous est pas possible d'organiser une garde à domicile, en particulier si vous exercez une profession dans le domaine de la sécurité publique (police, pompiers, ...) ou de la santé publique (hôpitaux, centres de repos et de soins pour personnes âgées, soins à domicile, ...), votre enfant peut continuer à fréquenter l'école ; celle-ci assurera sa surveillance.

La garde par les grands-parents est fortement déconseillée car les personnes de plus de 65 ans sont particulièrement exposées au risque de contracter une grave infection par le coronavirus.

Je vous assure que votre enfant ne ratera aucune matière s'il ne va pas à l'école.

Veuillez prévenir l'école si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge à l'école ou non. L'école s'assurera que les élèves déclarés sont effectivement à l'école.

Les mesures prises en vue de lutter contre la propagation du coronavirus sont conçues pour protéger les groupes à risque et réduire la charge pesant sur le système de santé. Elles ne produiront leurs effets que si toutes les personnes concernées assument leur responsabilité individuelle. Cela signifie que vous ne devez faire garder vos enfants à l'école qu'en cas de nécessité absolue et que vous et vos enfants devez respecter les instructions fédérales à propos du « social distancing » (réduire les contacts, éviter des groupes) même en dehors de votre lieu de travail et d'apprentissage. En décidant de réduire consciemment les contacts personnels, vous apportez une contribution précieuse au maintien de la santé des personnes dans votre environnement personnel.

Les enseignants vont prépareront des devoirs et des exercices de manière à répéter et à approfondir la matière. L'école vous informera des prochaines étapes dans le courant de la semaine prochaine. Je vous prie de bien vouloir tenir compte du fait que les écoles auront besoin d'un certain temps pour organiser la mise à disposition du matériel.

Veuillez contacter directement votre école en cas de questions. Des membres du personnel sont présents sur place et mettent tout en œuvre afin de nous aider à faire face à cette situation extraordinaire.

**MINISTER
FÜR BILDUNG, FORSCHUNG
UND ERZIEHUNG**

HARALD MOLLERS

Je vous assure qu'ensemble avec toutes les parties prenantes nous allons faire tout notre possible pour surmonter au mieux les semaines à venir.

Je vous remercie pour votre coopération !

Avec mes meilleures salutations,



Harald Mollers
Ministre